

MEESCHAERT

Asset Management

# Rapport d'investissement responsable 2020

Réponse à l'article 173-V1 de la loi Transition énergétique  
et écologique pour la croissance verte



Depuis **1935**

[www.isr.meeschaert.com](http://www.isr.meeschaert.com)



# SOMMAIRE

## LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE MEESCHAERT AM 4

- Meeschaert AM, pionnier de l'ISR en France 4
  - Le développement de méthodologies ISR structurantes 6
  - Un engagement pour la transition durable 7
  - Dialogue et engagement auprès des entreprises 7
  - Mesure d'impact innovante 7
- Une gouvernance robuste 9
- Un engagement fort dans la promotion de la finance durable 11

## L'INTÉGRATION DES CRITÈRES EXTRA- FINANCIERS 13

- L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 13
  - La méthodologie qualitative 14
  - La méthodologie quantitative 16
- Le vote aux assemblées générales 19
- Le dialogue et l'engagement actionnarial 20

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE 22

- L'intégration des risques climatiques dans les investissements 22
  - La politique de sortie du charbon 23
  - Le secteur pétrole et gaz 24
- Préserver la biodiversité et les écosystèmes 25
  - Préservation des océans 27
  - Protéger les ressources en eau 30
- Une gamme de fonds dédiés à la transition durable 33
- La contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) 36
  - Un soutien au tissu économique français reconnu par le Label Relance 37

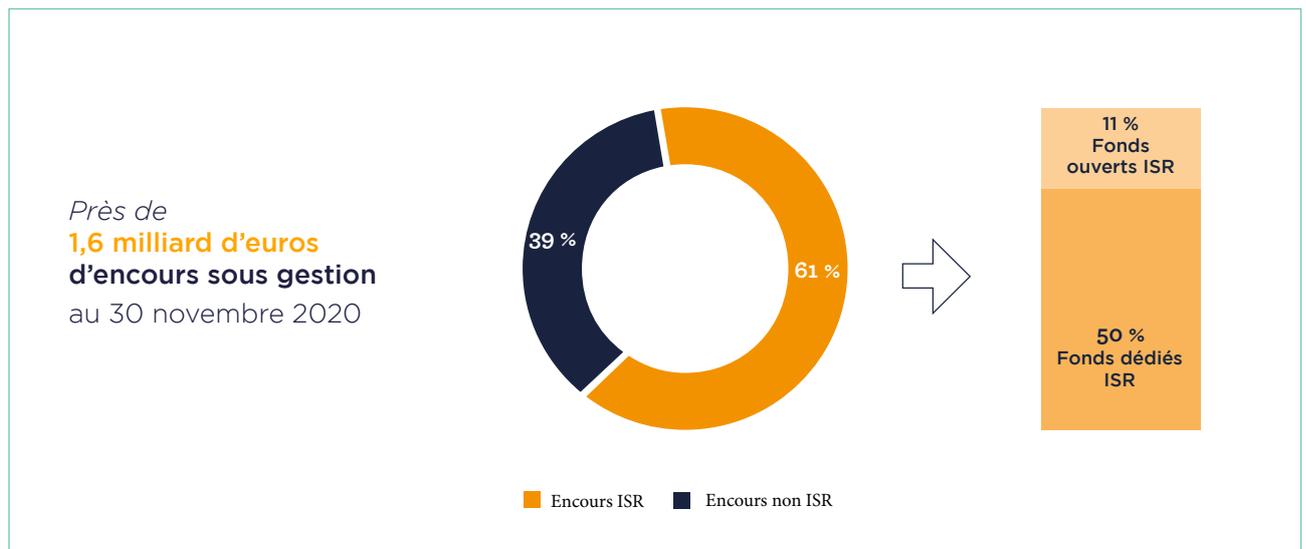
## MESURE D'IMPACT INNOVANTE 38

- Les empreintes 38
  - Réalisation de la première empreinte sociale d'un portefeuille 38
  - Les empreintes des fonds MAM Transition Durable 40
- Les reportings ESG mensuels 42

# LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE MEESCHAERT AM



## MEESCHAERT AM, PIONNIER DE L'ISR EN FRANCE



### 1<sup>er</sup> fonds ISR créé en France en 1983

Meeschaert AM a développé très tôt une gestion responsable, mue par la conviction que l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif humain ni environnemental peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles qu'elle accompagne.

Cette démarche a conduit Meeschaert AM à créer le premier fonds ISR français, en 1983, à la demande de l'un de ses clients. Ainsi, pionnier en matière de gestion ISR elle a

participé au déploiement en France d'une finance plus durable. Meeschaert AM considère de ce fait l'investissement comme un moyen de financer et soutenir les entreprises les plus vertueuses, sur des thématiques porteuses mais aussi de les accompagner sur le long terme. Au-delà d'une simple analyse extra-financière, la société de gestion est reconnue pour son engagement auprès des entreprises et pour sa participation aux commissions de Place et aux groupes de travail spécialisés afin de faire évoluer les pratiques en matière d'ISR.

Depuis plus de 35 ans, Meeschaert AM a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la mesure des impacts environnementaux et sociaux des portefeuilles : empreinte sociale, empreinte carbone, empreinte alimentation, empreinte eau, empreinte océans, empreinte croissance et emploi.

## UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ARTICULÉE AUTOUR DE QUATRE PILIERS



Sa démarche d'investisseur responsable porte aujourd'hui sur deux volets :

- **L'expertise de sélection des entreprises responsables basée sur les critères ESG** permet d'analyser les entreprises dans leur globalité, tant au niveau de ses pratiques opérationnelles (impact environnemental direct de l'activité, gestion des ressources humaines, relations durables avec les parties prenantes), que de ses produits et services vendus (impact environnemental et sociétal) et de ses relations avec

les acteurs qui gravitent autour de lui pour créer des synergies.

- **La contribution à des causes d'intérêt général** à travers différents mécanismes de partage élaborés sur les fonds.

Pour les souscripteurs qui le souhaitent, Meeschaert AM propose un travail sur mesure en amont : un cahier des charges ISR est rédigé conjointement avec le souscripteur fondateur, afin que les critères d'exclusion et d'intégration positive du fonds correspondent plus précisément

à ses propres attentes. La panoplie des outils appliqués à la sélection extra-financière des émetteurs est donc évolutive.

## Le développement de méthodologies ISR structurantes

La prise en compte des critères ESG permet d'identifier les risques mais aussi de capter des opportunités économiques.

### MÉTHODOLOGIES ISR

#### MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE

- Méthodologie historique d'analyse qualitative des entreprises au regard des risques matériels et des opportunités ESG identifiés de leur secteur d'activité

##### Périmètre européen :

Stoxx 600

##### Sources :

VigeoEiris ; Ethifinance ; Sustainalytics

##### Fonds concernés :

- MAM Human Values
- Ethique et Partage - CCFD
- Nouvelle Stratégie 50
- Fonds de partage (poche actions)

#### MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE

- Sélection d'entreprises et d'émetteurs selon une approche quantitative best-in-class, en fonction de leur profil de risque ESG.

##### Périmètre américain :

S&P500

##### Périmètre obligataire :

HEAO ; EROO

##### Sources :

Sustainalytics

##### Fonds concernés :

- MAM Sustain USA
- MAM Patrimoine
- MAM Flexible Bonds
- MAM Short Term Bonds
- MAM Taux Variables
- Fonds de partage (poche obligations)
- Fonds dédiés (poche obligations)

#### MÉTHODOLOGIE THÉMATIQUE TRANSITION DURABLE

- Sélection des entreprises apportant des solutions à la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources naturelles, et des entreprises engagées pour la transition énergétique et écologique

##### Périmètre :

Entreprises internationales

##### Sources :

VigeoEiris ; Ethifinance ; Sustainalytics ; Science Based Target Initiative

##### Fonds concernés :

- MAM Transition Durable Actions
- MAM Transition Durable Obligations

## Un engagement pour la transition durable

En 2019, Meeschaert AM a lancé la gamme de fonds MAM Transition Durable (cf. pages 22 et 38) dont l'objectif est de favoriser la transition vers une économie durable pour répondre à quatre enjeux sociétaux majeurs :

- **La lutte contre le changement climatique** qui regroupe les énergies renouvelables et bas carbone, l'efficacité énergétique, la mobilité durable, les bâtiments à énergie positive ou basse consommation...
- **La protection du capital naturel et de la biodiversité**

(écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)

- **La préservation de l'eau** (production d'eau potable, traitement des eaux usées, efficacité de l'intensité en eau des processus, développement et modernisation des réseaux d'infrastructures...)
- **L'alimentation et l'agriculture durable** (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...).

## Dialogue et engagement auprès des entreprises

Meeschaert AM est un investisseur engagé auprès des entreprises et s'attache à entretenir un dialogue

proactif et constructif avec celles-ci. (cf page 20- Dialogue et engagement actionnarial).

## Mesure d'impact innovante

Meeschaert AM a développé une expertise dans l'élaboration de la mesure d'impact des portefeuilles. Elle démontre son engagement et son leadership dans la création de nouveaux indicateurs d'impact innovants qui traduisent de manière très concrète et chiffrée le positionnement et la contribution de ses investissements à des enjeux et thématiques spécifiques (cf. page 38).

### CHRONOLOGIE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ MEESCHAERT AM

Engagement actionnarial	Évolution des méthodologies	
Première Politique de vote	1983	• Création du premier fonds éthique en France <b>Nouvelle Stratégie 50</b>
	1998	• Méthodologie de sélection ISR de <b>MAM Human Values</b> (anciennement MAM Actions Ethiques)
	2005	• Obtention du Label Finansol par Ethique et Partage-CCFD
	2007	• Méthodologie de notation ISR des Etats
	2009	• Signature des PRI
	2014	• Méthodologie Valeur Partenariale et Entrepreneuriale
	2015	• <b>Mesure d'impact</b> : Empreinte carbone • Obtention du Label ESG LuxFlag par MAM Human Values
Membre fondateur du réseau <i>Shareholders for Change</i>	2016	• Obtention du Label ISR par MAM Human Values et Nouvelle Stratégie 50
	2017	
	2018	• Périmètre ISR USA : <b>MAM Sustain USA</b> • <b>Mesure d'impact</b> : Empreinte sociale
AG H&M : résolution enjeux sociaux dans la chaîne d'approvisionnement Rapport « Les chaînes d'approvisionnement en métaux rares »	2019	• Méthodologie de sélection Transition durable : <b>Gamme MAM Transition Durable</b> • <b>Mesure d'impact</b> : Empreintes Eau et Alimentation
AG TOTAL : coordination du dépôt de la première résolution climatique en France	2020	• Méthodologie ISR obligataire : <b>MAM Patrimoine, MAM Flexible Bonds, MAM Taux Variables, MAM High Yield, MAM Short Term Bonds</b> • <b>Mesure d'impact</b> : Empreintes Océans et Croissance et emploi • Politique de sortie du charbon



## SYNTHÈSE DES FONDS ISR OUVERTS

Fonds ISR ouverts	Taux de sélectivité*	Mécanisme de partage	Labels et notations	Empreinte carbone	Empreinte sociale
MAM Human Values	41 % <sup>1</sup>	✓	ESGLuxflag ; Label ISR Climetrics 5 feuilles	✓	✓
MAM Transition Durable Actions	26 % <sup>2</sup>	✓	Label ISR Climetrics 5 feuilles	✓	✓
MAM Transition Durable Obligations	29 % <sup>3</sup>	✓	Climetrics 5 feuilles	✓	✓
MAM Sustain USA	78,8 %				
Nouvelle Stratégie 50	28 % <sup>1</sup>		Label ISR Climetrics 5 feuilles	✓	✓
Ethique et Partage CCFD	30 % <sup>1</sup>	✓	Finansol Climetrics 5 feuilles	✓	✓
Proclero	38 % <sup>1</sup>	✓	Climetrics 5 feuilles Trophée de la Finance responsable	✓	✓
Antiokeia	41 % <sup>1</sup>	✓	Climetrics 5 feuilles		✓
Arthritis Solidinvest	41 % <sup>1</sup>	✓	Climetrics 5 feuilles		
Ethicare	41 % <sup>1</sup>	✓	Climetrics 5 feuilles		✓
Porteurs d'Espérance	41 % <sup>1</sup>	✓	Climetrics 5 feuilles		✓
Moninvest	38 % <sup>1</sup>				✓
Université de Strasbourg	41 % <sup>1</sup>	✓	Climetrics 5 feuilles		
MAM Patrimoine	78 % <sup>4</sup>	✓			
MAM Flexible Bonds	78 % <sup>4</sup>				
MAM Short Term Bonds	78 % <sup>4</sup>				
MAM Taux Variables	78 % <sup>4</sup>				
MAM High Yield	78 % <sup>4</sup>				

\* au 20-11-2020

1. Univers : Stoxx600

2. Univers : 1000 valeurs internationales

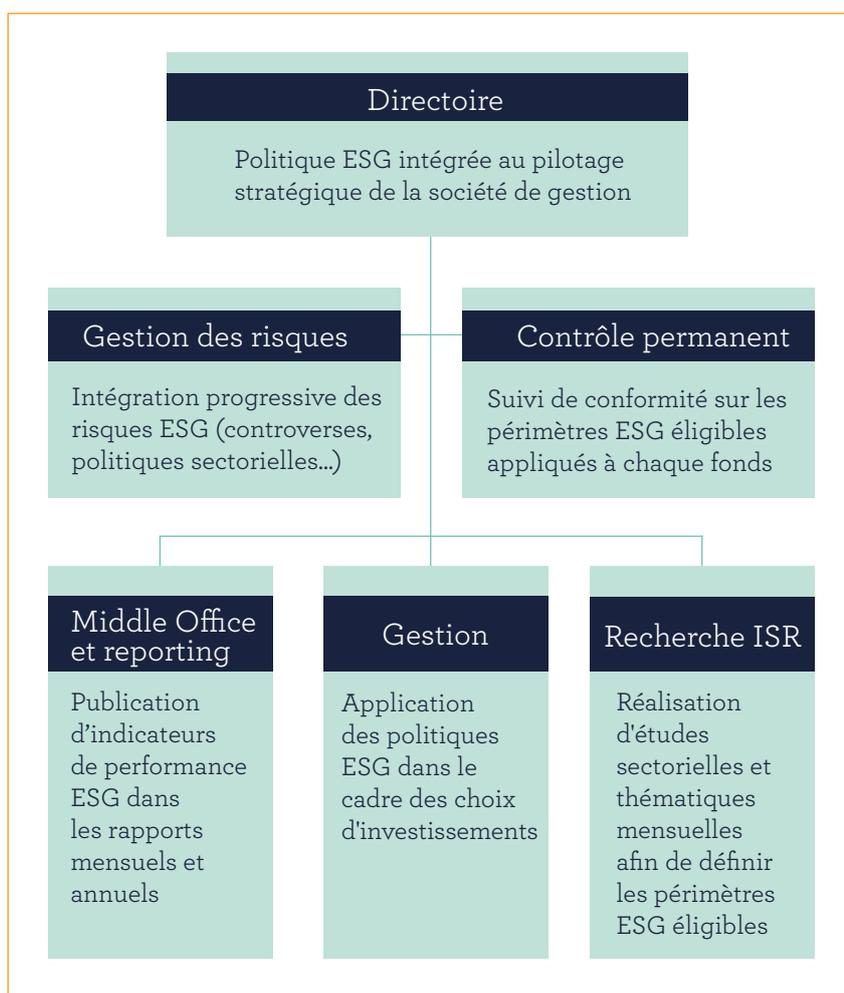
3. Univers : 1100 valeurs internationales

4. Univers obligataire : indice high yield HEA0 et indice investment grade ER00 : taux de sélectivité au 02.12.2020

## UNE GOUVERNANCE ROBUSTE

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion, et est supervisée par son directoire. Celui-ci valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre. En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert AM :

- **Gestion** : les gérants investissent dans les entreprises de l'univers ISR ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Conformité et risques** : les équipes réalisent des contrôles sur les procédures ISR, et suivent les risques ESG des investissements ;
- **Distribution externe** : l'équipe promeut les fonds ISR et sensibilise les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des reporting ISR ;
- **Direction** : le directoire élabore la stratégie, intégrant le développement de l'ISR.



## Un dispositif de contrôle interne à plusieurs niveaux

### • Contrôles de premier niveau :

- Contrôle réalisé par les gérants lors des décisions d'investissements et désinvestissements : vérification des décisions prises sont conformes aux décisions des comités ISR
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR au moment du reporting mensuel. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors du calcul du taux de sélectivité des univers

### • Contrôles de second niveau :

L'équipe de contrôle interne et conformité s'assure :

- de la bonne tenue des comités ISR,
- que les conclusions des comités ISR sont formalisées et diffusées,
- que les équipes de gestion mènent les actions nécessaires afin d'appliquer les décisions prises en comité ISR,
- de la présence effective de valeurs ISR issues de la base ISR de Meeschaert AM à la date du contrôle et du calcul du pourcentage par rapport au portefeuille (hors disponibilités) pour veiller au respect de la limite affichée dans le prospectus.
- du respect du pourcentage de taux de sélectivité affiché

### • Contrôle de risque global :

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR. En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont étudiés par le EY France, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR. Deux fonds ont ainsi obtenu le renouvellement du label ISR en 2019, un autre s'est vu attribuer le label pour la première fois en 2019. Le processus de labellisation ISR implique un audit initial en année n puis deux audits de suivi en années n+1 et n+2.

## UN ENGAGEMENT FORT DANS LA PROMOTION DE LA FINANCE DURABLE



Signataire des PRI depuis 2009

A+ NOTE SUR LE PILIER « STRATÉGIE ET GOUVERNANCE »

### **I** Au sein des communautés d'investisseurs

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable** des Nations Unies (UNPRI). En 2020 et pour la troisième année consécutive, Meeschaert AM a été évaluée par les PRI et s'est vu attribuer la note A+ sur le pilier « stratégie et gouvernance ». Le rapport 2020 souligne l'amélioration des pratiques ISR, notamment, au travers du lancement de la nouvelle gamme transition durable et du renforcement de l'engagement actionnarial.

L'adhésion au **Forum pour l'Investissement Responsable** (FIR) traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer

dans le développement de l'ISR, notamment en présidant le groupe de travail sur le Social Disclosure Project et en collaborant à d'autres groupes de travail de la commission Dialogue & Engagement. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représentée au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances. Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur la gouvernance de l'Association Française de Gestion (AFG).

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le Ministère de l'économie et des finances,

a pour objectif de rendre plus visibles les placements ISR par les épargnants en France et en Europe.

Meeschaert AM fait également partie de **Finance 4 Tomorrow**, une initiative portée par Paris Europlace qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale et convaincu que la finance de demain sera durable.

Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a rejoint, en 2018, l'initiative **Climate Action 100+** qui regroupe plus de 545 investisseurs dans le monde représentant 52 000 milliards de dollars.

## Transparence auprès des souscripteurs

Meeschaert AM privilégie le dialogue avec ses souscripteurs et garantit la transparence sur sa gestion ISR en s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ISR.

Pour cela, plusieurs outils et modes de communication ont été mis en place afin de favoriser la bonne compréhension des investisseurs intéressés par ces produits.



### • La présentation des méthodologies et activités ISR :

- Journées de présentation pédagogique

des méthodologies ISR

- Rencontres régulières avec les souscripteurs qui intègrent des éléments spécifiques à la gestion ISR



### • Les sites internet :

- Site dédié aux activités ISR ([isr.meeschaert.com](http://isr.meeschaert.com)) sur lequel sont publiés les principaux

axes méthodologiques employés, des informations sur les enjeux de l'engagement actionnarial, une présentation de la gamme et des partenaires, ainsi qu'une synthèse des travaux de recherche.

- Le blog de Meeschaert ([blog.meeschaert.com](http://blog.meeschaert.com)) qui a pour objectif de présenter le point de vue des experts du groupe sur plusieurs thématiques, dont la finance responsable.

### • Les documents pédagogiques et réglementaires :

- Les « Actualités ESG » synthétisent les études ISR sectorielle ou thématique, transmises à l'ensemble des souscripteurs, et disponibles sur le site internet.
- Les sites internet Meeschaert ISR et Meeschaert AM publient l'ensemble de la documentation légale de chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, les codes de transparence actualisés chaque année.



### • Le document de présentation de la méthodologie ISR de Meeschaert AM et les reportings mensuels

des fonds ISR sont téléchargeables en ligne. Pour les fonds dédiés, les reportings ISR sont transmis aux souscripteurs sur simple demande.

### • Pour un contact direct :



Il est également possible d'adresser directement des questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » des sites internet : [meeschaert.com/contact](http://meeschaert.com/contact)

# L'INTÉGRATION DES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS



## L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

### INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG À TOUS LES NIVEAUX



#### ANALYSE ISR

- Analyses ESG sectorielles (matrices de matérialité)
- Analyse des entreprises (respect des droits de l'Homme, politique sociale, impacts environnementaux des activités et des produits, gouvernance, qualité des relations nouées avec les fournisseurs et les clients, relations avec les communautés locales)
- Suivi des controverses
- Analyse ISR des Etats

#### PROCESSUS DE SÉLECTION ISR

- L'analyse ISR intervient en amont de l'analyse financière
- Pondération sectorielle en fonction de l'opinion ISR du secteur
- Sélection des entreprises ayant les meilleures pratiques selon des critères ESG
- «Intégration positive» : smalls et mid cap dont l'activité et les produits/services ont un impact positif significatif

#### GESTION DES RISQUES ET IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

- Suivi de l'exposition des investissements aux entreprises controversées
- Analyse des risques climatiques
- Réduction de l'exposition aux énergies fossiles
- Déploiement d'une politique de sortie du charbon

L'équipe ISR a défini une méthodologie d'analyse ISR adaptée à chaque classe d'actifs et de catégorie d'émetteurs dans lesquels Meeschaert AM investit. Pour chacun des fonds ISR ouverts, la documentation légale est disponible sur le site internet de Meeschaert AM et précise la stratégie mise en œuvre. **Pour les fonds dédiés, Meeschaert AM fournit un reporting comportant un volet ISR aux porteurs sur demande.**

#### Les exclusions sectorielles

Une première démarche d'exclusion intervient en amont de l'analyse ISR des entreprises. Pour l'ensemble des fonds, deux activités font l'objet d'une politique d'exclusion : les armes controversées et le charbon. Concernant les fonds ISR, d'autres exclusions sectorielles peuvent également être appliquées pour les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5 % du

chiffre d'affaires) s'effectue dans l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac, les OGM et les pesticides.

## La méthodologie qualitative

Cette méthodologie est la méthodologie historique développée en interne par l'équipe ISR, appliquée sur les actions européennes. Elle repose sur une étude préalable des enjeux ESG du secteur et l'analyse détaillée des pratiques RSE des entreprises. L'objectif est de sélectionner les entreprises les mieux positionnées au sein de leur secteur au regard des enjeux les plus matériels.

## L'analyse sectorielle

→ Au préalable des analyses des entreprises, l'équipe ISR réalise l'analyse des enjeux ESG matériels propres au secteur étudié. Elle aboutit à la hiérarchisation des risques et opportunités ESG du secteur selon leur matérialité, synthétisée par la matrice de matérialité.

→ Les matrices de matérialité sectorielles permettent de définir l'opinion ESG du secteur. Un taux de sélectivité cible est ensuite défini en fonction du secteur. Par exemple, pour un secteur dont l'opinion ESG est neutre, l'objectif est de sélectionner 5 % des entreprises du secteur.

## OPINIONS ESG SECTORIELLES

		
OPTION ESG NÉGATIVE	OPTION ESG NEUTRE	OPTION ESG POSITIVE
<p><i>Taux de sélectivité sectoriel cible : 30 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Producteurs de pétrole et gaz</li><li>- Mines et métaux</li><li>- Aérospatial et défense</li><li>- Boissons</li><li>- Tabac</li><li>- Distributeurs généralistes</li><li>- Banques et services financiers</li><li>- Voyage et tourisme</li></ul>	<p><i>Taux de sélectivité sectoriel cible : 50 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chimie</li><li>- Construction, bâtiments et matériaux de construction, immobilier</li><li>- Biens et services industriels</li><li>- Equipements et composants mécaniques</li><li>- Transport industriels</li><li>- Services supports</li><li>- Services parapétroliers</li><li>- Luxe et cosmétique</li><li>- Distribution spécialisée</li><li>- Publicité et diffusion</li><li>- Hôtellerie, loisirs</li><li>- Assurance</li><li>- Electricité et gaz</li></ul>	<p><i>Taux de sélectivité sectoriel cible : 70 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Equipements électroniques et électriques</li><li>- Agroalimentaire</li><li>- Pharmacie et biotechnologies</li><li>- Logiciels et services informatiques</li><li>- Technologies, matériel et équipements</li><li>- Automobiles et équipementiers</li><li>- Traitement de l'eau et des déchets</li><li>- Edition</li><li>- Sylviculture</li></ul>

• **L'analyse des entreprises**

Les entreprises du secteur sont ensuite analysées au regard des risques et opportunités définis dans la matrice de matérialité. Ainsi, les deux dimensions suivantes sont intégrées à l'analyse des entreprises

• **Les pratiques en termes de responsabilité sociale des entreprises et l'exposition à des controverses ESG :**

- la politique sociale menée par les entreprises
- les politiques environnementales
- le respect des droits de l'Homme
- la qualité des relations nouées avec les parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...)
- les partenariats tissés avec les communautés locales des lieux d'implantation
- la gouvernance mise en œuvre

• **Leur contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :**

Cette contribution est évaluée par l'impact sociétal et environnemental des produits. Les études mensuelles sont élaborées par l'équipe ISR sur la base des informations VigeoEiris, Sustainalytics et Ethifinance.

Elles sont présentées devant un comité ISR, composé de l'association Ethique et Investissement ainsi que de l'ONG CCFD-Terre Solidaire et la Fondation Notre Dame. Ce comité débat sur les sociétés et apporte ses informations et ses opinions sur les entreprises étudiées.

Chaque année, l'équipe ISR organise 10 réunions, portant sur au moins :

- 8 études sectorielles,
- 1 étude thématique,
- 1 réactualisation multisectorielle.

L'équipe ISR couvre historiquement le Stoxx 600 ainsi qu'une partie du S&P500 et certaines petites et moyennes capitalisations en dehors du Stoxx600, qui présentent un potentiel bénéfique social environnemental en lien avec l'activité ou ses pratiques. Pour ces entreprises, Meeschaert AM fait appel à Ethifinance, qui analyse et note les entreprises sur des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance ainsi qu'à des parties prenantes externes.

**PROGRAMME DE RECHERCHE 2020**

janv-20	Réactualisation multisectorielle
févr-20	Chimie
mars-20	Mines et métaux
avril-19	Papier et pâte à papier
juin-20	Energie
juillet-19	Equipements et services pétroliers
sept-20	Thématique : « Monde d'après »
oct-20	Banques de détail et spécialisées
nov-20	Banques diversifiées
déc-20	Distribution spécialisée

- **Le processus de sélection ISR**

L'analyse ESG intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels les fonds ISR investissent. La méthode de sélection ISR des entreprises repose sur trois étapes :

**1) La pondération sectorielle.**

Aucun secteur n'est exclu dans cette méthode. Toutefois, un taux de sélectivité est défini en fonction de l'opinion ESG du secteur.

**2) L'intégration positive** élargit le spectre de la gestion ISR à des émetteurs de petites et moyennes capitalisations. Ces sociétés, issues d'un secteur ayant un impact positif significatif sur la société, intègrent l'univers d'investissement du fonds.

**3) La compréhension économique et financière** du secteur enrichit le filtre de sélection ESG, appliqué dans le cadre des analyses sectorielles et

thématiques. Cette appréhension sectorielle globale semble en effet indispensable à la compréhension des défis que doivent relever les entreprises.

Les décisions prises par l'équipe ISR sur le périmètre ISR sont transmises, oralement et par mail, à tous les gérants de Meeschaert AM.

Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir une ou plusieurs entreprises de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'entreprise concernée. Le processus ISR conduit à intégrer entre 30 % et 80 % des entreprises analysées sur les critères ESG. En effet, ce taux de sélectivité peut varier selon le cahier des charges ISR de l'OPC.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de la méthodologie, ou sur demande.

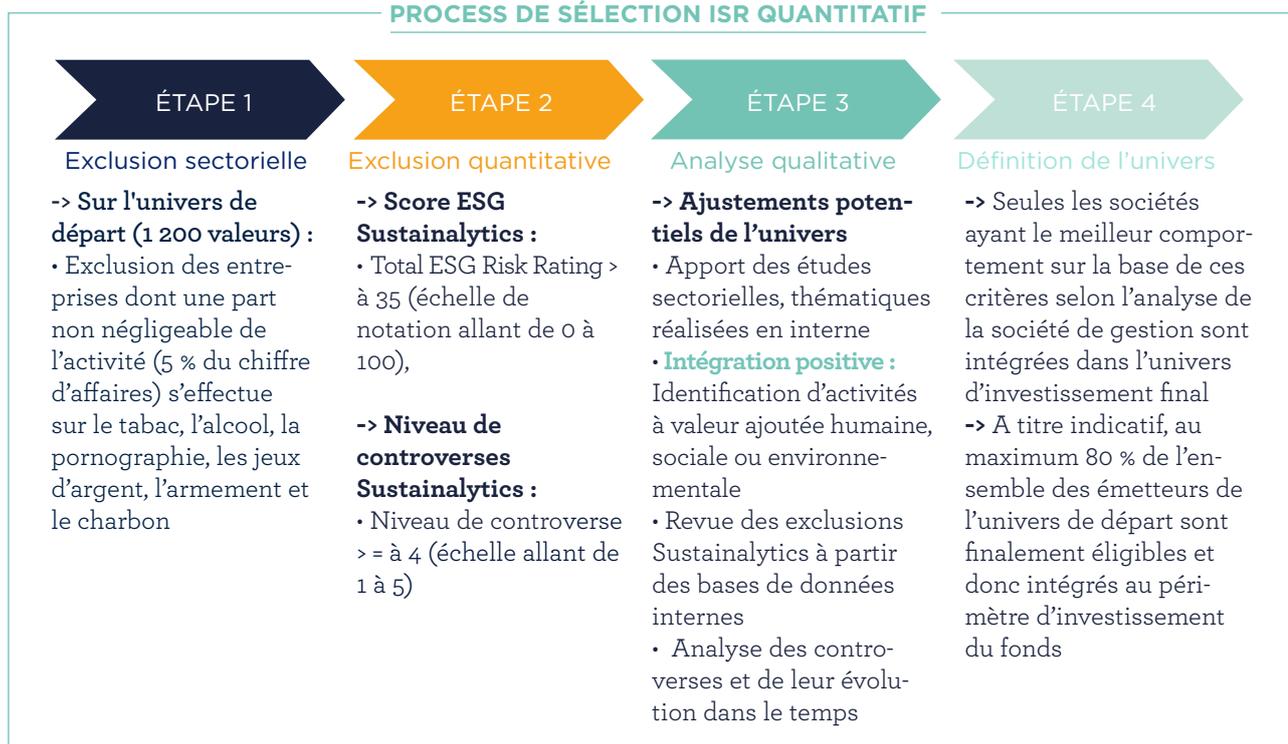
## **| La méthodologie quantitative**

- **Le processus de sélection ISR quantitatif**

La méthodologie quantitative est un modèle d'analyse et de sélection des entreprises et des émetteurs présentant les meilleurs profils de risque ESG au sein d'un univers de départ d'environ 1 300 émetteurs correspondant aux indices ICE BofAML EROO et HEAO et ne présentant pas de controverse sévère. Elle a été développée pour les fonds ISR obligataires et l'univers ISR actions américaines.

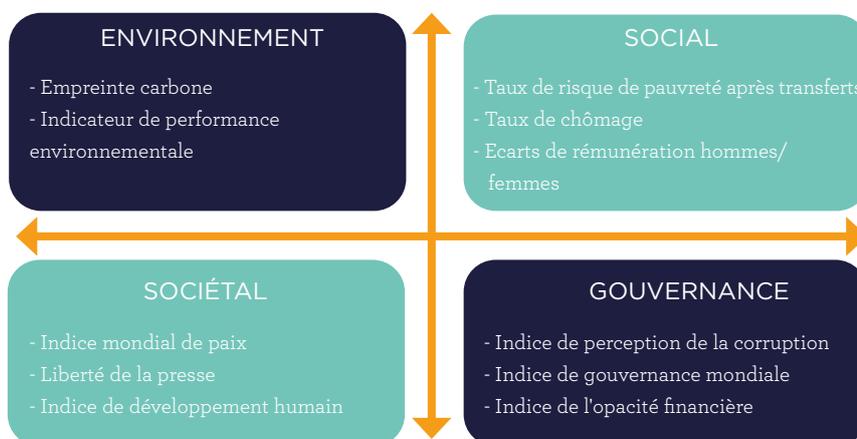
Ce processus est synthétisé dans le schéma de la page suivante.

## PROCESS DE SÉLECTION ISR QUANTITATIF



### • L'analyse des Etats

La méthodologie de sélection des Etats a été développée en interne par l'équipe de Recherche ISR et repose sur un modèle d'évaluation quantitatif. Cette sélection repose sur l'analyse de quatre grandes thématiques équipondérées : qualité de l'environnement, conditions sociales, bonne gouvernance et politiques sociétales. Chaque thématique a été déclinée en plusieurs indicateurs d'évaluation.



## La méthodologie Transition durable

L'identification des entreprises positionnées pour répondre aux enjeux de la transition vers une économie durable, de par leur offre de produits et services ou leurs engagements de transforma-

tion, ainsi que l'analyse ESG de ces entreprises, interviennent en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investissent les fonds de la gamme MAM Transition Durable. L'univers d'investissement englobe notamment le Stoxx 600, le S&P500 ainsi que certaines

entreprises asiatiques et un vivier d'entreprises supplémentaires de petites et moyennes capitalisations présentant un bénéfice environnemental en lien avec leur activité ou leurs pratiques.

### 1. EXCLUSION DES ACTIVITÉS NÉFASTES À L'ENVIRONNEMENT

Sont exclus du périmètre MAM Transition Durable les émetteurs dont plus de 5 % de leur chiffre d'affaires est réalisé dans les activités néfastes à l'environnement : extraction du charbon, extraction de pétrole, production d'électricité à partir du charbon, production de pesticides, production de tabac, production d'OGM.

### 2. IDENTIFICATION DES ENTREPRISES RÉPONDANT À LA THÉMATIQUE « TRANSITION DURABLE »

Pour prendre en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, la sélection s'articule autour de trois catégories d'indicateurs. Un émetteur est éligible lorsqu'il appartient à au moins une des trois catégories suivantes.

- **Solution** Entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires sur une ou plusieurs activités porteuses de solutions pour la transition énergétique et écologique
- **Best Effort** Entreprises des secteurs carbo-intensifs en transformation vers une économie bas carbone
- **Best Performance** Entreprises les mieux positionnées vis-à-vis de leurs pairs pour le scénario 2°C

### 3. INTÉGRATION DE CRITÈRES SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Pour les entreprises identifiées sur la thématique de la transition durable :

- Vérification que celles-ci n'entravent pas le développement économique, environnemental et humain durable (par exemple : politique de santé et de sécurité, conditions de travail...). Une attention particulière est donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement et des communautés locales.
- Vérification des controverses ESG : les entreprises à forte controverse, ou ne prenant pas suffisamment en compte l'impact social d'une telle transition, sont exclues de l'univers éligible.

### 4. BOND ET STOCK PICKING POUR LA CONSTITUTION DES PORTEFEUILLES MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS ET MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS

Pour chaque catégorie, sélection des titres offrant le meilleur potentiel d'appréciation selon des critères d'analyse fondamentale et d'analyse technique.

## LE VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES



Meeschaert AM a élaboré une **Politique de vote** qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert AM exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds communs de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert AM s'articule autour de sept grands principes de gouvernance :

- Importance de la démocratie actionnariale

- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale

Meeschaert AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire). Pour l'analyse des enjeux de gouvernance d'entreprise ainsi que le vote aux assemblées

générales, l'équipe ISR s'appuie sur les analyses de l'expert en gouvernance et en vote d'actionnaires Proxinvest et le réseau ECGS. En tant qu'entité indépendante de tout établissement financier multi-activité pouvant introduire un risque de conflit d'intérêts, Meeschaert AM écarte ce risque dans la gestion de l'activité de vote. D'une manière générale, Meeschaert AM s'appuie sur une organisation et la définition de règles contraignantes pour ses dirigeants, collaborateurs et administrateurs afin de limiter au maximum et encadrer si nécessaire les risques de conflits d'intérêts. L'exercice des droits de vote est appliqué dans le strict intérêt des porteurs.



Chaque année, Meeschaert AM publie les statistiques de vote pour chacune des résolutions votées sur son site internet ainsi qu'un reporting de vote fonds par fonds.

## LE DIALOGUE ET L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL



Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement dès 2013, afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Il peut prendre la forme de dialogue (lettre et rencontres), de participation aux assemblées générales et de dépôts de résolution.

**La politique d'engagement** de Meeschaert AM est composée de plusieurs volets :

**- L'engagement en vue de faciliter la prise de décision** sur l'intégration ou non d'une société dans le périmètre ISR. Cet engagement se réalise en rencontrant les entreprises, à travers des roadshow et autres moyens.

**- L'engagement collaboratif**, qui permet de s'adosser à un collectif d'investisseurs pour demander l'amélioration des pratiques au sein des grosses entreprises. Cet engagement se concrétise au moment des dépôts de résolutions ou autre coalition d'investisseurs.

**- Une politique d'engagement spécifique cible des petites et moyennes capitalisations.** Elle a pour démarche de se concentrer sur les enjeux sociaux et sociétaux. L'objectif de cette politique est de contribuer à l'amélioration de la transparence au sein des plus petites capitalisations, ainsi que de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert AM sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
- Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux des partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe.
- In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance. En 2020, l'équipe ISR a rencontré soixante-dix sociétés.



Chaque année, un rapport d'engagement est réalisé et publié sur le site internet ISR de Meeschaert AM



## SHAREHOLDERS FOR CHANGE, UN RÉSEAU D'ENGAGEMENT COLLABORATIF EUROPÉEN



Meeschaert AM a renforcé son engagement en décembre 2017 en participant à la création du réseau européen Shareholders for Change. L'objectif est de fédérer des acteurs européens très impliqués localement dans l'engagement actionnarial pour participer conjointement aux Assemblées générales, co-signer des lettres aux entreprises, rencontrer les sociétés et échanger sur les engagements respectifs. Les sept membres fondateurs, représentant un actif sous gestion total de 22 milliards d'euros, sont implantés dans différents pays :

- *Allemagne* : Bank für Kirche und Caritas eG,
- *Autriche* : Fair-finance Vorsorgekasse,
- *Espagne* : Fundacion Fiare,
- *France* : Ecofi Investissements et Meeschaert AM,
- *Italie* : Etica Sgr, Gruppo Banca Etica et Fondazione Finanza Etica.

Le réseau s'est étoffé et compte désormais 11 membres et plusieurs actions ont été menées où Meeschaert AM a été proactive, notamment :

- **La codéposition d'une résolution à l'Assemblée générale d'H&M en mai 2019** avec Fondazione Finanza Etica. L'engagement portait sur la demande de transparence des critères de rémunérations basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société.

- **La rédaction et publication en mai 2019 du rapport sur la gestion des chaînes d'approvisionnement en métaux rares dans l'industrie de la transition énergétique.** Ce rapport a pour ambition de dresser un état des lieux des pratiques des entreprises afin d'entamer un dialogue avec les sociétés mentionnées par la suite. Tous les ans, le réseau publie un bilan des actions d'engagement menées par ses membres au cours de la saison des assemblées générales.



De même, les conclusions des campagnes d'engagement thématiques sont disponibles au sein des rapports d'engagement et sur le site internet du réseau.



A titre d'exemple, les résultats de la campagne « Bad connection » menée sur la responsabilité fiscale dans le secteur des télécom est disponible [ici](#).

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



## L'INTÉGRATION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LES INVESTISSEMENTS

La COP21 et l'Accord de Paris ont marqué un tournant dans la lutte mondiale contre le changement climatique et l'implication des acteurs financiers. La loi Transition énergétique pour la croissance verte et son article 173-VI a également été un événement majeur pour l'intégration des critères ESG dans les politiques d'investissement des acteurs financiers.

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme. La transition énergétique désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'objectif est de passer d'un système énergétique carboné à un système basé sur des ressources

renouvelables afin d'en diminuer son impact environnemental. Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

Agir en faveur d'une transition durable est une urgence tant environnementale, écologique et sociale qu'économique, à laquelle Meeschaert AM souhaite répondre avec le développement d'une grille d'analyse des entreprises spécifique prenant en compte l'ensemble de ces défis.

Meeschaert AM étudie progressivement les menaces potentielles du changement climatique sur la pérennité de l'activité de l'entreprise (risques physiques), et les évolutions des réglementations environnementales (risques de transition), ainsi que l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution). Une méthodologie d'analyse spécifique a été développée intégrant les risques et opportunités associés à la transition énergétique et écologique pour notre gamme de fonds MAM Transition Durable. Appliquée dans un premier temps à ces fonds, nous déployons progressivement cette approche à l'ensemble des encours sous gestion de Meeschaert AM.

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux, à la fois sous une approche risque mais également sous l'angle des opportunités :

### INTENSITÉ CARBONE DES ENTREPRISES

- Analyse des impacts liés aux opérations,
- Analyse des tendances
- Comparaison avec les pairs du secteur

### DÉMARCHE DE TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

- Analyse prospective de la stratégie mise en oeuvre pour atteindre les objectifs
- Actions déployées par l'entreprise pour la réalisation des objectifs

### OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES

- Risques associés (ex : stranded assets)
- Opportunités associée : entreprises développant des solutions répondant à une problématique environnementale et climatique

Depuis 2016, Meeschaert AM réalise chaque année la mesure de l'empreinte carbone des fonds MAM Human Values, Ethique et Partage-CCFD et Nouvelle Stratégie 50. Le périmètre de mesure de l'empreinte carbone est progressivement étendu aux autres fonds

actions avec la mesure de l'empreinte carbone des fonds MAM Transition Durable Action, et MAM Transition Durable Obligations. Ils font l'objet d'une mesure de l'empreinte carbone et de leur contribution à la transition énergétique.

### Politique de sortie du charbon

Dès 2016, Meeschaert AM a exclu les énergies fossiles de la politique d'investissement du fonds Ethique et Partage – CCFD. Avec le lancement en 2019 de la gamme MAM Transition Durable, il a été décidé d'exclure de ces fonds les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans le pétrole, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon thermique.

En juin 2020, Meeschaert AM a annoncé avoir finalisé son désinvestissement des entreprises

impliquées dans l'exploitation de mines de charbon thermique, et a publié sa politique de sortie du charbon. Meeschaert AM a franchi une nouvelle étape importante dans ses engagements en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et renforce ainsi sa prise en compte des risques climatiques dans ses stratégies d'investissement.

#### • Les principes de la politique de sortie du charbon

- La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de

charbon thermique<sup>2</sup> et les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon<sup>3</sup>.

- L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.



En juin 2020, Meeschaert AM a annoncé avoir finalisé son **désinvestissement** des entreprises exploitant des mines de charbon thermique

2 N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle  
3 Source: Global Coal Exit List (Urgewald).

ACTIVITÉS	CRITÈRES D'ANALYSE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Extraction minière</b></li> </ul> <p>Toute entreprise impliquée dans l'exploitation de mines de charbon est exclue</p> 	<p>Entreprise impliquée dans l'extraction de charbon thermique :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui / Non <input type="checkbox"/></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Centrales thermiques à charbon</b></li> </ul> <p>- Exclusion des entreprises impliquées dans le développement de nouvelles centrales à charbon</p> <p>- Exclusion des producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part du charbon dans le mix énergétique</li> <li>- Prise en compte de la localisation géographique des capacités installées sur le charbon thermique</li> <li>- Définition d'un plan de fermeture des centrales (plan exhaustif, horizon de sortie, détail par centrale, accompagnement des salariés,</li> </ul>

Dès lors, Meeschaert AM a renforcé le dialogue et l'engagement auprès des entreprises exploitant les centrales à charbon afin qu'elles anticipent et planifient d'ici janvier 2021 la fermeture de leurs centrales. Dans le cas contraire, Meeschaert

AM prévoit de suspendre tout nouvel investissement. Meeschaert AM veillera à la bonne exécution des plans de sortie du charbon, par la fermeture et non la cession des centrales, et par la mise en place d'un accompagnement des salariés

et des communautés locales. Par ailleurs, Meeschaert AM se réserve la possibilité d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises concernées.

### Le secteur pétrole et gaz

Meeschaert AM considère que le secteur pétrolier doit également jouer un rôle déterminant dans la transition énergétique. En 2019 et 2020, Meeschaert AM a poursuivi l'étude de son exposition aux secteurs carbo-intensifs, et en particulier les énergies fossiles. Le secteur Pétrole et gaz a ainsi fait l'objet d'une revue approfondie, sur le plan sectoriel, et englobant l'analyse des entreprises du secteur.

Pour cela, l'équipe ISR a développé une grille d'analyse des stratégies climatiques mises en œuvre par ces entreprises. Elle vise à évaluer la robustesse de leurs stratégies, et leur compatibilité avec les engagements de l'Accord de Paris, en considérant les impacts directs et indirects des compagnies pétrolières.

Consciente de l'urgence climatique, Meeschaert AM est allée plus loin en menant une action d'engagement auprès du groupe

Total lors de son assemblée générale 2020. Ainsi, Meeschaert AM a mobilisé un groupement d'actionnaires et coordonné le dépôt d'une résolution climatique externe pour inciter l'entreprise à intégrer l'impact de ses produits dans sa stratégie climatique. Ces derniers représentaient 80 % du bilan carbone du groupe, raison pour laquelle Meeschaert AM a souhaité dialoguer avec Total sur l'importance d'intégrer le scope 3 dans ses objectifs climatiques.



## RETOUR SUR LE DÉPÔT DE LA PREMIÈRE RÉOLUTION CLIMATIQUE EN FRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE TOTAL EN 2020

En 2020, Meeschaert AM a coordonné le dépôt d'une résolution externe à caractère climatique à l'assemblée générale de Total. Actionnaire de long terme, nous Meeschaert AM a pour obligation de prendre en compte le risque climatique dans la gestion des

portefeuilles, et ainsi de limiter le risque de dépréciation des actifs (« stranded assets ») de Total, dont la valorisation et le modèle économique dépendent fortement des réserves d'énergie fossile dont elle gère l'exploitation.

L'obligation de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici la fin du siècle induit la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, et donc de cesser l'exploration et l'exploitation de toutes nouvelles réserves d'hydrocarbures.

« Nous avons donc demandé à Total de préciser un plan d'action à moyen et long termes assorti d'étapes intermédiaires, ainsi que les moyens déployés pour réduire en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan doit également intégrer les émissions indirectes, dans la mesure où l'utilisation des produits vendus représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre de Total.»

Malgré les avancées affichées par Total, les objectifs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre restaient à préciser et l'impact de ces ambitions sur le modèle économique de la société à clarifier.

C'est pourquoi le groupement d'actionnaires a maintenu que les annonces de Total en mai 2020 devaient s'accompagner de la définition d'une stratégie claire et lisible, qui se traduirait par un plan

d'actions intégrant des objectifs intermédiaires chiffrés. C'est après un dialogue continu avec la société que le groupement a décidé de déposer la première résolution climatique soumise au vote des actionnaires en France. Celle-ci invitait les actionnaires à voter pour une modification des statuts pour encourager le groupe pétrolier à aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris en dévoilant un plan d'actions.



### 16,8 % DE VOTES FAVORABLES ET 11 % D'ABSTENTIONS

La résolution a obtenu 16,8 % des suffrages exprimés malgré l'opposition du Conseil d'administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention s'est élevée à 11 %, envoyant un signal complémentaire à Total sur l'importance de définir un plan d'action climatique. Ce résultat est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené le groupement d'actionnaires coordonné par Meeschaert AM à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

## PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES



55%

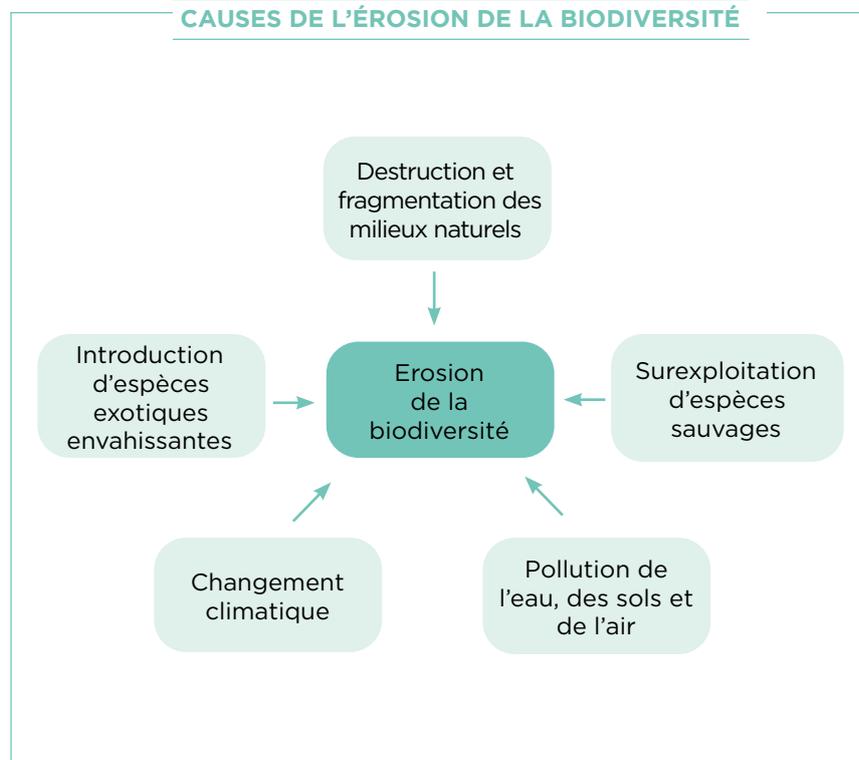
DU PIB MONDIAL MENACÉ PAR L'EFFONDREMENT DES ÉCOSYSTÈMES<sup>4</sup>

Les scientifiques alertent au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité.

Conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la

planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

### CAUSES DE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

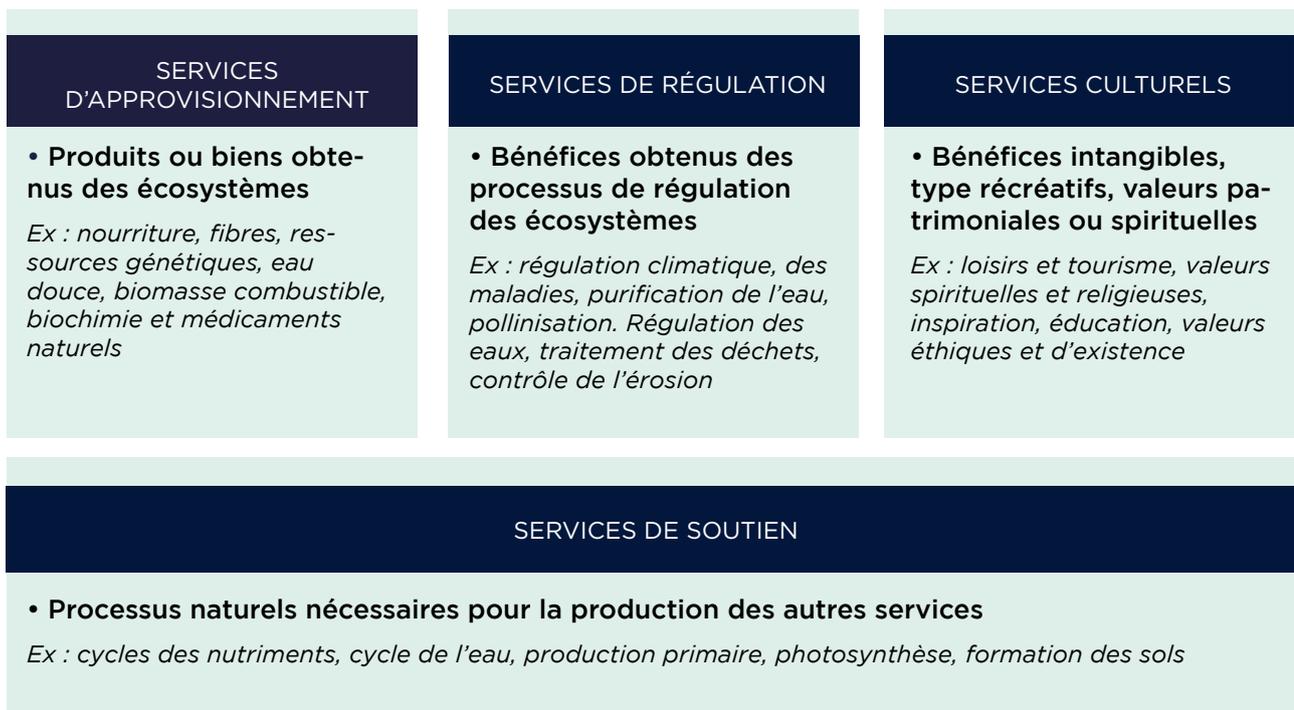


Le rapport de l'IPBES<sup>5</sup> publié en mai 2019 alerte sur l'état de l'érosion de la biodiversité et fait état des principales causes de cette perte du vivant (cf. schéma ci-contre). Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50 % des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne. La biodiversité fournit un grand nombre de services écosystémiques « gratuits » à l'humanité et aux entreprises. Difficiles à estimer précisément, on estime toutefois que 50 % de l'économie mondiale repose sur ces services écosystémiques.

4 Etude 2020 Swiss Re : <https://www.swissre.com/media/news-releases/nr-20200923-biodiversity-and-ecosystems-services.html>

5 Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

• Les services écosystémiques



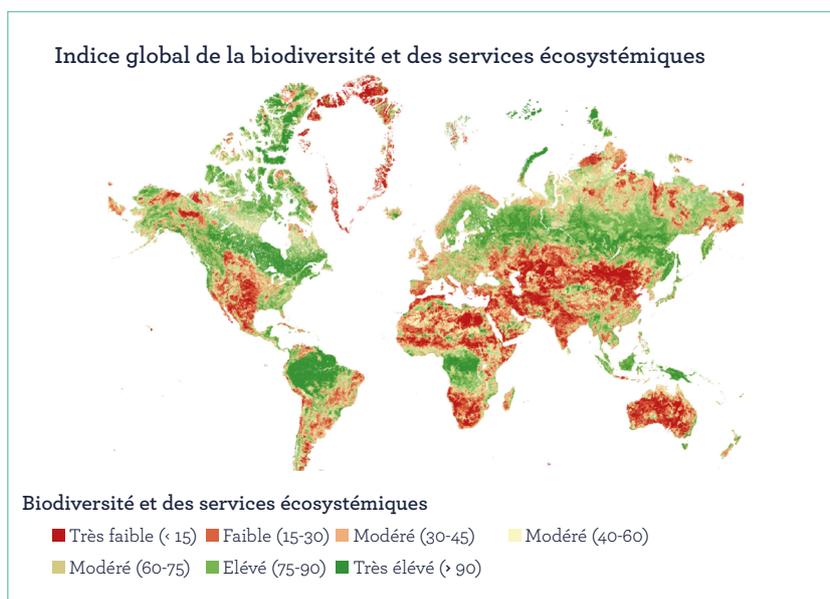
Ces services rendus par la nature sont directement menacés par l'épuisement des ressources induit par nos modes de production et de consommation linéaires. En effet, le « Jour du dépassement mondial » intervenu le 22 août 2020, est à l'exception de cette année par l'effet du confinement, chaque année de plus en plus précoce. Cette date

correspond au jour à partir duquel l'humanité a consommé autant de ressources naturelles que ce que la planète peut renouveler dans la même année.

Les conséquences de cette érosion de la biodiversité sont multiples et mettent en péril non seulement notre économie mais également le main-

tien de l'Homme dans cet écosystème. La place de l'Homme est un élément central de notre philosophie d'investisseur responsable. Ainsi, la prise en compte des enjeux de la biodiversité devient un critère prépondérant dans notre analyse.

• **L'état de la biodiversité à travers le monde**



Selon le rapport de Swiss Re, tous les pays, développés ou en développement, sont concernés par le déclin de la biodiversité, et 39 d'entre eux sont particulièrement à risque car un tiers de leurs terres est déjà fragilisé. Mais le plus préoccupant vient des pays dont le PIB repose essentiellement sur les services rendus par la nature, notamment certains pays en développement riches en ressources avec de grands secteurs agricoles (ex : Kenya, Vietnam, Pakistan, Indonésie, Nigeria). Au total 55 % du PIB mondial dépend d'une biodiversité en bonne santé.

• **Préservation des océans**

Les océans occupent 70 % de la surface de la Terre. Pour autant, ces écosystèmes sont très peu préservés. En effet, moins de 1,5 % des surfaces océaniques sont protégées, et 70 % des océans échappent à toute juridiction. Les pressions exercées par l'homme n'ont jamais été aussi fortes (surpêche, destruction des habitats, pollutions). La diversité biologique marine a reculé de 39 % entre 1970 et 2010 et près d'un tiers des espèces de poissons sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les coraux sont eux aussi touchés : si 50 % d'entre eux ont déjà disparu, il est possible que d'ici 2050, ils aient complètement disparu.

En 2020, Meeschaert AM a analysé les causes de perte en biodiversité des écosystèmes marins, le contexte réglementaire qui se renforce, et les solutions pour réduire les impacts sur la biodiversité marine, en particulier trois axes :

- La lutte contre la prolifération des espèces invasives engendrée par les eaux de ballast
- La lutte contre la pollution pétrolière
- La lutte contre la pollution plastique

Cette analyse a abouti à la réalisation de l'Empreinte Océans du fonds MAM Transition Durable Actions, publiée en mai 2020.

« Si l'on s'intéresse au Produit Marin Brut (PMB), l'océan se place alors au 7ème rang des pays les plus riches de la planète, entre le Royaume-Uni et le Brésil, avec 2 500 milliards de dollars générés chaque année.»

• Protéger les ressources en eau

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme. Pour autant, le manque d'eau affecte près de 40 % de la population mondiale. L'eau assure des besoins vitaux et joue un rôle crucial pour la réalisation

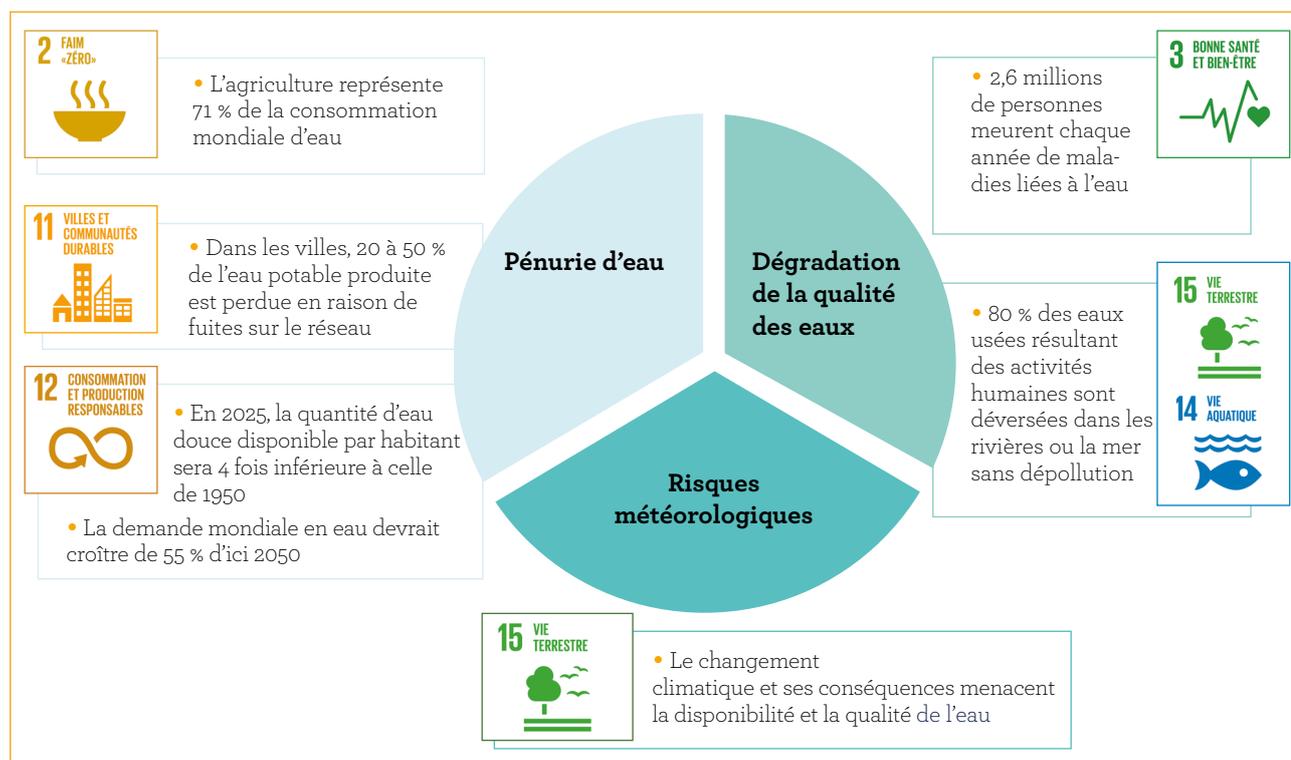
des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Cependant, elle fait face à des défis majeurs : la pression démographique et le réchauffement climatique accentuent les risques de pénurie. La gestion durable des ressources en

eau et les services d'assainissement contribuent également à protéger le modèle de production alimentaire, à réduire les pollutions aquatiques et ainsi préserver la santé et la biodiversité.

**6** EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



- 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à un système d'eau sécurisé. Parmi elles, près de 850 millions n'ont pas accès à l'eau potable
- 36 % de la population mondiale n'a toujours pas accès à la collecte des eaux usées (soit 2,4 milliards de personnes)
- En 2035, 40 % de la population mondiale vivra en zone de stress hydrique



Alors que l'eau potable est un besoin vital pour l'homme, elle est également utilisée dans de nombreux domaines, créant des conflits d'usage locaux et des mouvements migratoires. Selon le World Resources Institute, 17 pays (représentant 25 % de la population mondiale) font déjà face à un risque extrêmement élevé de pénurie d'eau. Le risque de stress hydrique est donc un risque matériel pour les entreprises pouvant mettre en péril l'activité de l'entreprise ou contraindre son développement. Par ailleurs, la Banque mondiale a

démontré dans un rapport publié en août 2019, comment la conjonction de bactéries, d'eaux usées non traitées, de produits chimiques et de plastiques dans les cours d'eaux peut extirper l'oxygène de l'approvisionnement en eau, et être néfaste pour la santé de l'homme et des écosystèmes. Lorsque la demande biochimique en oxygène – mesure de la quantité de pollution organique qui se trouve dans l'eau et mesure indirecte de la qualité globale de l'eau – dépasse un certain seuil, la croissance du PIB des régions situées en aval subit une baisse

pouvant atteindre un tiers en raison des répercussions sur la santé, l'agriculture et les écosystèmes. Lorsque la dégradation de la qualité de l'eau, mesurée par la demande biochimique en oxygène (représentant la quantité de pollution organique qui se trouve dans l'eau), dépasse un certain seuil, elle peut entraîner des baisses de croissance du PIB des régions situées en aval pouvant atteindre jusqu'à un tiers.

## UNE GAMME DE FONDS DÉDIÉS À LA TRANSITION DURABLE



Afin de répondre aux enjeux de la transition juste, Meeschaert AM a lancé la gamme de fonds MAM Transition Durable avec les fonds MAM Transition Durable Actions et MAM Transition Durable Obligations.

Les fonds de la gamme MAM Transition Durable visent à investir à la fois dans les entreprises proposant par leur offre de produits et services des solutions techniques, technologiques aux enjeux de la transition durable, mais aussi à accompagner les entreprises ayant amorcé leur transition énergétique.

Ces fonds investissent dans des tendances de long terme répondant à l'urgence climatique et à des problèmes de santé publique devenus des préoccupations majeures pour les gouvernements et les citoyens.

Véritable opportunité de croissance, la transition durable est un outil d'innovation, de différenciation et de performance pour les entreprises permettant au fonds de profiter de l'émergence de

nouvelles thématiques d'investissement comme les énergies renouvelables, l'hydrogène, les véhicules électriques, les ingrédients naturels, les semi-conducteurs, les bâtiments verts... Des thématiques permettant d'investir aujourd'hui dans le monde de demain.

Le 25 février dernier, le fonds MAM Transition Durable Actions a été récompensé par le Climetrics Award pour ses performances environnementales.

Le Climetrics Funds Awards récompense les fonds investissant dans les entreprises ayant le mieux intégré les risques liés au changement climatique, à la gestion durable des ressources en eau et à la déforestation. Ainsi, le fonds MAM Transition Durable Actions se positionne parmi les cinq premiers fonds Actions internationales au sein d'un panel de plus de 1 600 fonds évalués, confirmant ainsi son leadership dans la prise en compte des problématiques climatiques et écologiques et la robustesse de sa méthodologie d'évaluation des entreprises sur ces enjeux.

« Agir en faveur d'une transition durable est donc une urgence tant environnementale, écologique et sociale qu'économique. »



## FOCUS SUR LES OBLIGATIONS VERTES ET SOCIALES



### DES ENCOURS OBLIGATAIRES SONT DES OBLIGATIONS VERTES ET SOCIALES

Meeschaert AM investit également dans des obligations vertes et sociales, dont les fonds sont alloués à des projets dédiés contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, ou encore à l'adaptation aux conséquences du changement climatique, mais aussi aux systèmes de santé, à l'éducation ou au soutien économique des petites et moyennes entreprises.

Les investissements de Meeschaert AM dans ces obligations vertes et sociales ont nettement progressé au cours de l'année 2020. En effet, les obligations vertes et sociales représentaient **8 %**

**des encours obligataires**<sup>6</sup> de Meeschaert AM au 30 septembre 2020, contre 5 % au 25 septembre 2019.

Une base de données d'obligations vertes, sociales ou durables a été constituée au fil du temps par l'équipe ISR et les gérants obligataires, et recense les obligations éligibles pour les périmètres ISR concernés.

L'analyse des obligations vertes, sociales et durables comprend :

- Le respect des Green, Social et Sustainable Bonds Principles de l'International Capital Market Association<sup>7</sup> (dont les lignes directrices sont détaillées

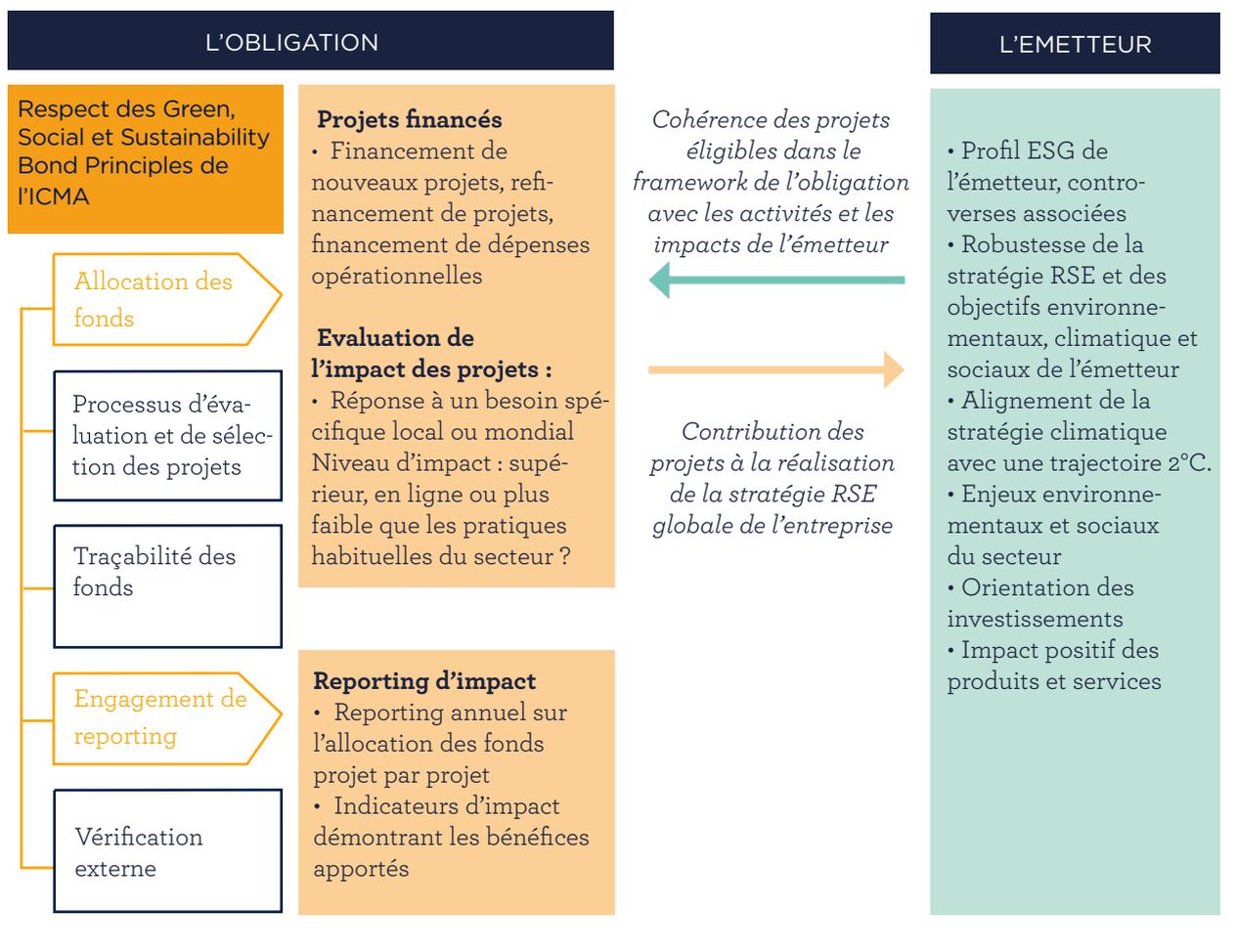
dans le schéma ci-contre)

- Les pratiques RSE de l'émetteur, son positionnement pour une transition durable, et la cohérence des projets financés avec la stratégie de l'entreprise.
- La mise en place d'un reporting d'impact des projets financés.

6 Au 30 septembre 2020

7 ICMA : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

## Méthodologie d'analyse des obligations vertes de Meeschaert AM

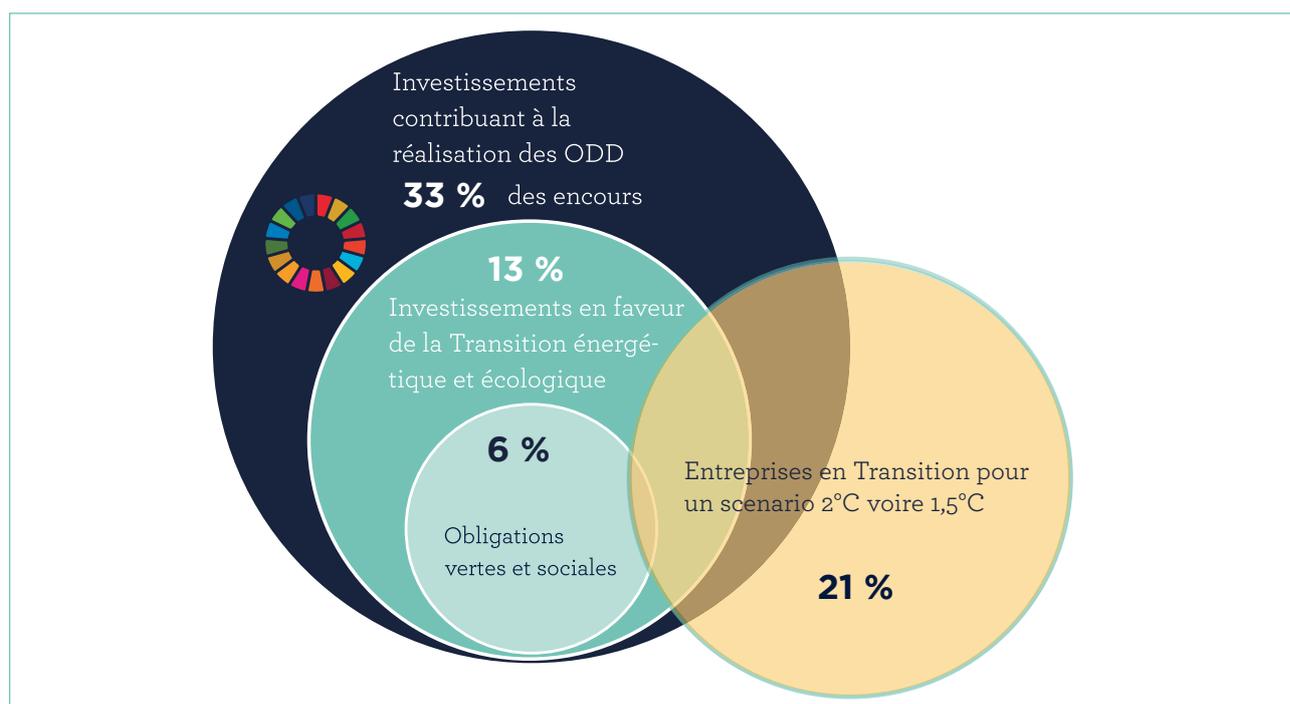


## LA CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Meeschaert AM a réalisé une cartographie de la contribution de ses investissements aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unis à horizon 2030, et en particulier un focus sur les investissements pour la transition énergétique et écologique. Meeschaert AM a défini des thématiques à impact positif contribuant aux ODD, qui correspondent à la fois à des thématiques environnementales (énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilité durable, écoconception, gestion de l'eau et des déchets) et à des thématiques sociales (accès au logement, accès aux services de base, alimentation saine, développement économique local, santé).

Plus précisément, les investissements en faveur de la Transition énergétique et écologiques sont réalisés dans les entreprises proposant des solutions vertes correspondant aux activités recensées dans les nomenclatures développées par la Climate Bond Initiative et la Taxonomie européenne, ou répondant à l'enjeu de préservation des ressources naturelles ou de réduction des pollutions. Les entreprises engagées dans la trajectoire 2°C voire 1,5°C correspondent aux entreprises ayant fixé des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique selon la méthodologie de Science Based Target Initiative.

La part des encours de Meeschaert AM contribuant à la réalisation des ODD et à la transition énergétique a très nettement progressé au cours de l'année 2020. Elle s'élève désormais à 33 %, contre 27 % au 25 septembre 2019. Les investissements en faveur de la transition énergétique et écologique représentaient 7,2 % des encours en septembre 2019, contre 13 % fin septembre 2020. Les investissements dans les entreprises en transition représentaient 8,3 % des encours en septembre 2019, et représentent 21 % des encours au 30 septembre 2020.



• **Un soutien au tissu économique français reconnu par le Label Relance**

Les fonds MAM Entreprises Familiales et MAM France PME ont reçu en novembre 2020 le label Relance, pour une durée de quatre ans. Créé pour accompagner le plan de reprise du gouvernement français et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises dans le contexte sanitaire et économique actuel, ce label récompense le soutien apporté par ces fonds à la croissance et à l'emploi dans l'Hexagone. En effet, leurs portefeuilles sont investis respectivement à hauteur de 72 % et 98 % dans des entreprises françaises, au 20 novembre 2020.

De même, 40 % des investissements sont réalisés dans des PME et ETI françaises (capitalisation boursière inférieure à deux milliards d'euros) pour MAM Entreprises Familiales et 94 % pour MAM France PME.

**Empreinte Croissance et emploi de MAM France PME**

L'empreinte **Croissance et emploi** mesure la progression de l'emploi et de la croissance au sein de sociétés françaises à fort potentiel du portefeuille. Le fonds soutient notamment les micro-capitalisations dans le secteur technologique.

« On voit trop souvent opposés l'économie « réelle » et l'investissement dans des actifs cotés. Or le développement de la mesure d'impacts extra-financiers est un des multiples outils dont nous disposons pour faire comprendre les nombreux domaines dans lesquels la finance est bel et bien « réelle ». Cette empreinte témoigne du profond ancrage dans l'économie de ces investissements financiers. Elle rappelle que chacun à son niveau peut être un acteur responsable en sélectionnant un placement à partir de critères financiers, mais aussi extra-financiers »

*Cédric Meeschaert, Président du groupe Meeschaert.*

MAM FRANCE PME

(ELIGIBLE PEA/PME)

MEESCHAERT

Empreinte croissance et emploi

31 décembre 2019

Asset Management

Le fonds MAM France PME accompagne sur le long terme des sociétés françaises à fort potentiel de croissance et créatrices d'emplois, notamment dans le secteur technologique.

**SOUTIEN À L'EMPLOI**

Les entreprises détenues au sein du fonds :

- Emploient 99 500 personnes dans le monde <sup>1</sup>
- Ont créé 10 750 emplois entre 2017 et 2018 <sup>1</sup>
- Ont une croissance des effectifs de + 10,7 % par an entre 2014 et 2018 <sup>2</sup>

**Exemples**

**Arcure** : + 24 salariés en 2019 au 16/10/19 (+ 71 %)

**Devoteam** : + 1 790 salariés en 2018 (+ 34 %)

**Croissance annuelle moyenne du nombre d'emplois par secteurs <sup>3</sup> au sein du fonds (2014-2018)**

Portefeuille global	Technologie	Santé	Matériaux	Consommation	Industrie	Autres
10,7%	13,3%	10,2%	6,9%	6,8%	3,2%	2,8%

Répartition par secteurs

Au sein du fonds, la technologie est le secteur contribuant le plus à la création d'emplois

- Technologie
- Consommation
- Industrie
- Matériaux
- Santé
- Autres

**PRÉSENCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS**

96 % des entreprises en portefeuille ont leur siège social en France.

**Répartition des sièges sociaux en France en pourcentage de l'actif net du portefeuille**

Sources : Meeschaert AM, Floornberg, sites sociétés

1 taux de disponibilité des données : 95 % du portefeuille - Données au 31/12/2018  
2 taux de disponibilité des données : 89 % du portefeuille  
3 Classification sectorielle interne - \*Autres : énergie, services aux collectivités, médias

# MESURE D'IMPACT INNOVANTE



## LES EMPREINTES

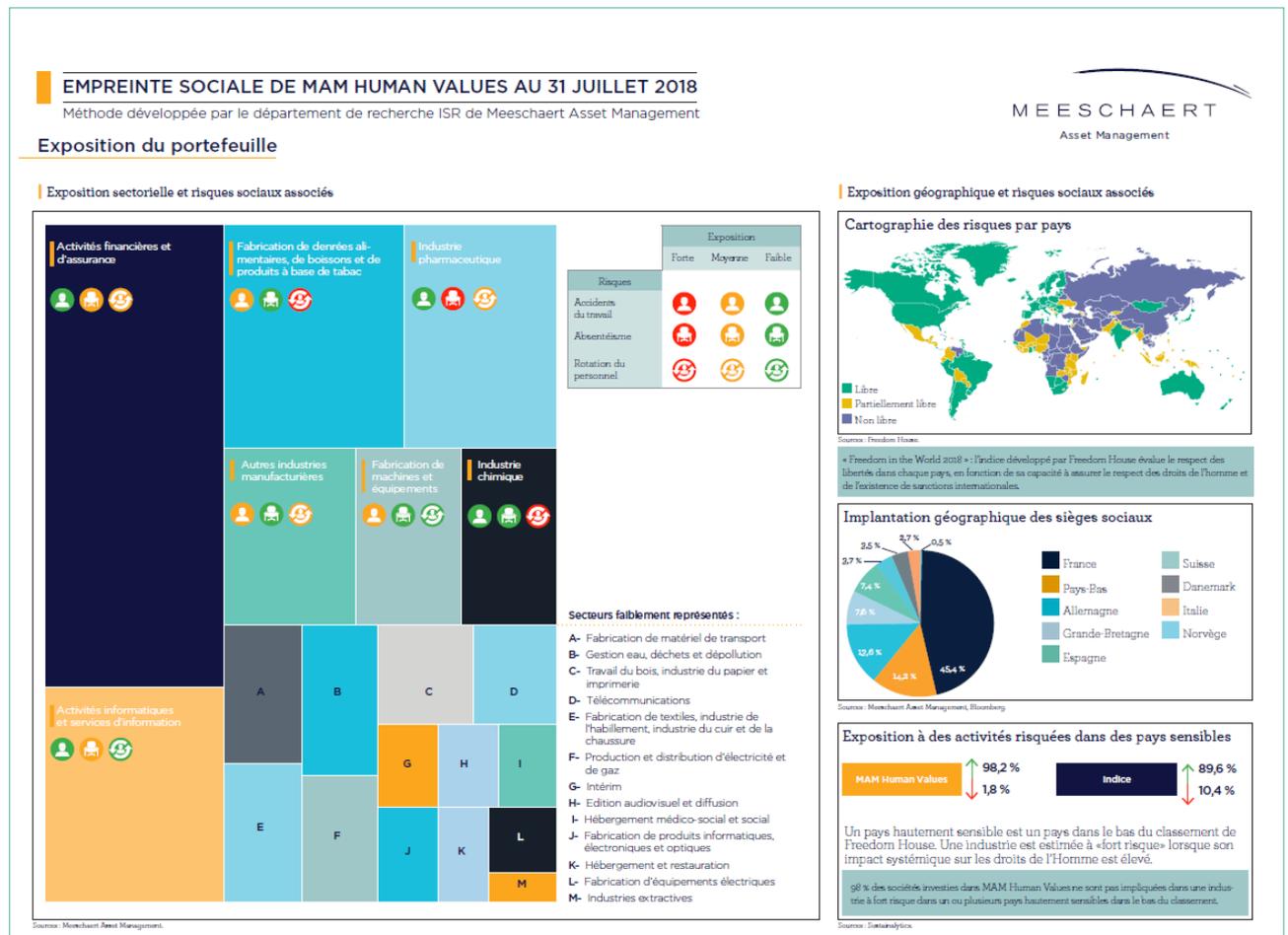
Meeschaert AM démontre son engagement et son leadership dans la création de nouveaux indicateurs d'impact innovants qui traduisent de manière très concrète et chiffrée le positionnement et la contribution de ses investissements à des enjeux et thématiques spécifiques.

### • Réalisation de la première empreinte sociale d'un portefeuille

Meeschaert AM a souhaité appliquer la même approche d'empreinte carbone d'un portefeuille aux enjeux sociaux afin d'apporter de nouvelles façons de prendre en compte les paramètres sociaux au sein des gestions. La première

Empreinte sociale d'un fonds a donc été publiée en 2018 : celle de MAM Human Values.

Ces travaux se poursuivent et ont vocation à s'étendre à l'ensemble de la chaîne de valeur, intégrant ainsi la notion de « Scope 3 Social ». Cette nouvelle Empreinte sociale globale sera publiée en 2021.



Voici les axes méthodologiques définis :

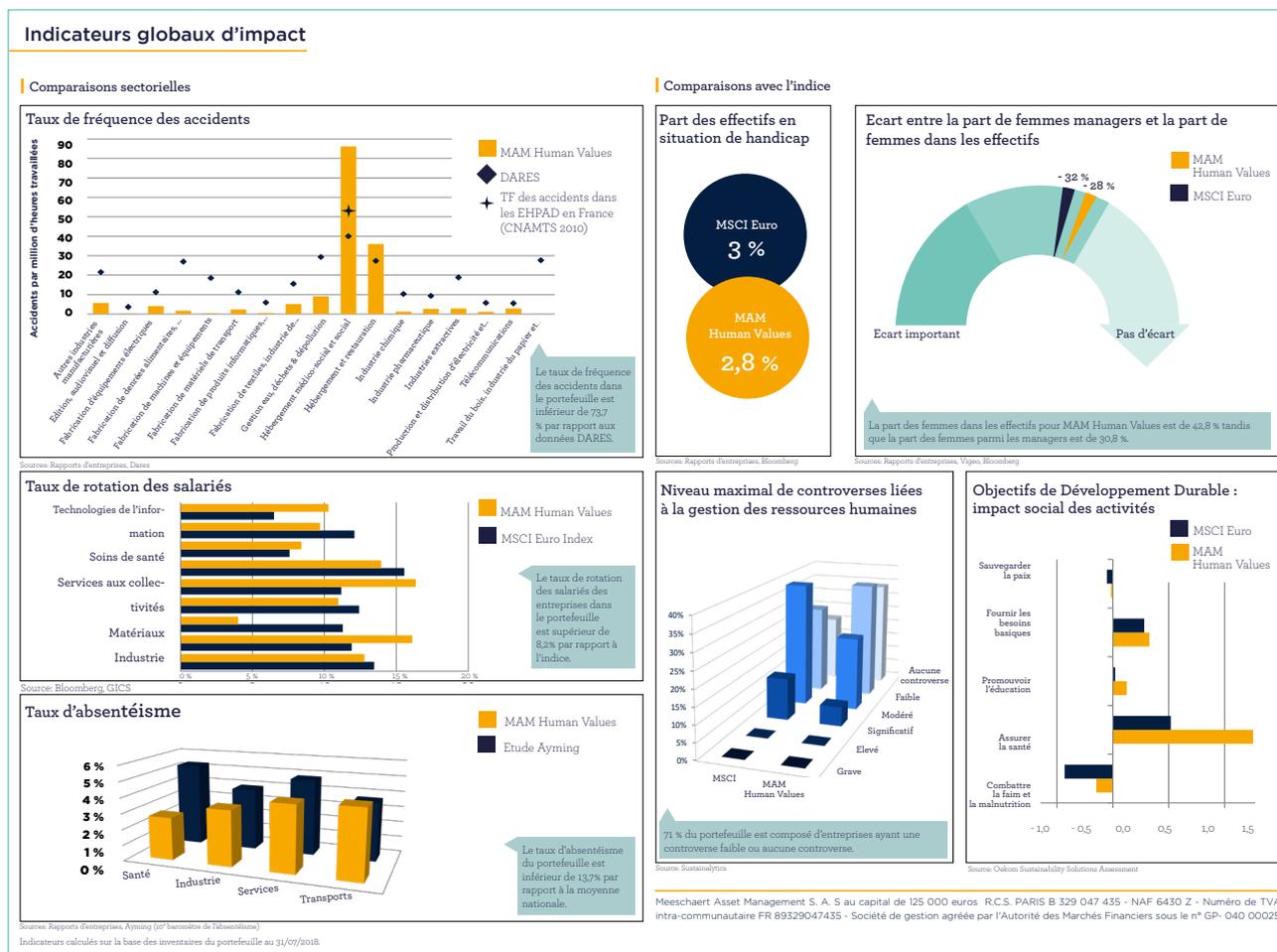
- Une **cartographie sectorielle et géographique** de l'exposition du portefeuille aux risques sociaux permet, au préalable, d'apporter un réel éclairage sur les thématiques les plus pertinentes,
- Une **classification sectorielle** reflétant les caractéristiques sociales de chaque activité est indispensable.

La comparaison doit s'effectuer sur une base homogène, qui reflète la réalité industrielle et sociale d'une activité et non la construction de nomenclatures boursières, afin d'évaluer les performances sociales de façon cohérente,

- Des **indicateurs, comparés à des référentiels adaptés**, ont ainsi été conçus sur les thématiques suivantes : accidentologie, rotation du

personnel, absentéisme, intégration de personnes en situation de handicap, parité managériale, niveau de controverses sociales, contribution aux Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Une note méthodologique rédigée afin de faciliter la lecture de ce document et d'expliquer les limites auxquelles l'équipe ISR s'est confrontée.





### • Empreinte eau

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme. Cependant, plus de 2 milliards de personnes ne disposent pas d'un accès à un système d'eau sécurisé. L'enjeu est d'autant plus important que la pression démographique et le réchauffement climatique accentuent les risques de pénurie. De nombreuses zones géographiques sont désormais exposées au risque de stress hydrique.

Pour évaluer l'empreinte eau du portefeuille, différents indicateurs ont été développés, notamment la fourniture d'accès à l'eau potable, la qualité de l'eau fournie, l'amélioration de la performance des réseaux de distribution... Le degré d'importance des réponses aux enjeux de l'eau que les entreprises du portefeuille apportent a été analysé au regard de leurs implantations géographiques et des pressions locales exercées sur la ressource.

Consulter  
l'Empreinte Eau au  
04/07/2019



### • Empreinte alimentation

La lutte contre la faim, la sécurité alimentaire et la santé s'inscrivent directement dans les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations unies. La satisfaction de ces besoins fondamentaux doit se réaliser en recourant à une agriculture durable, qui maîtrise l'exploitation des ressources.

Le gaspillage alimentaire représente un tiers des aliments produits, 2 milliards de personnes souffrent de surpoids ou d'obésité alors qu'à l'inverse une personne sur neuf est sous-alimentée dans le monde. Les initiatives des entreprises du secteur agro-alimentaire doivent donc être finement analysées au travers

d'indicateurs tels que la réduction des déchets alimentaires, la mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes et la prise en compte des populations fragiles.

Consulter l'Empreinte  
alimentation  
au 04/07/2019



### • Empreinte sociale

Favoriser les bénéfices sociaux liés aux perspectives d'une croissance verte, tout en accompagnant les travailleurs fragilisés par cette transition vers un nouveau modèle économique, tel est l'enjeu du volet social de la transition juste. Il s'agit en effet de passer à une économie mondiale prospère, bas carbone, résiliente et inclusive.

Plus de 2,5 millions d'emplois dans les énergies renouvelables devraient être créés. Le développement de l'économie circulaire pourrait également permettre d'y ajouter 6 millions supplémentaires. Concernant les entreprises qui sont en transition, cette dimension ne doit pas occulter la prise en compte de la sécurité au travail ni les politiques d'accompagnement des salariés

dans le développement de nouvelles compétences.

Consulter l'empreinte sociale  
de MAM Transition Durable  
Actions au 04-07-2019



• **Empreinte océans**

Tout comme les forêts, les mers et les océans sont de véritables lieux de stockage du carbone, et absorbent un tiers des émissions de CO2 humaines. On estime que l'océan

concentre 50 fois plus de carbone que l'atmosphère. Plus grand puits de carbone de la planète, les océans produisent également 50 % de l'oxygène que nous respirons.

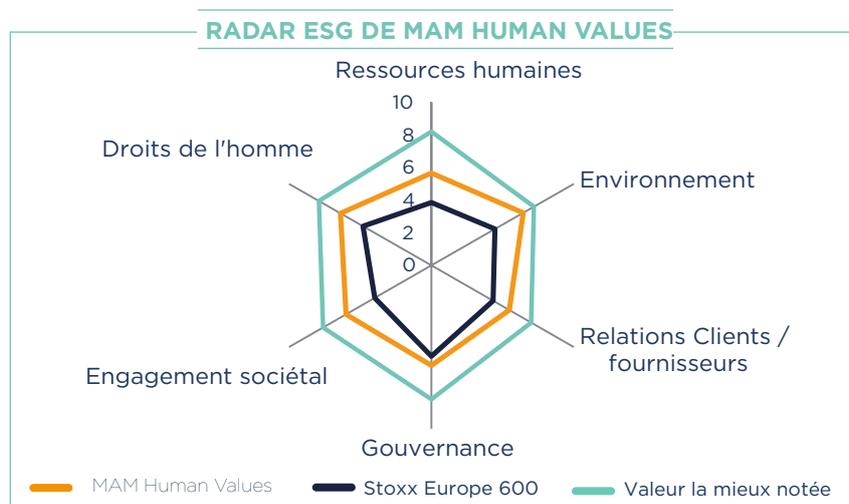
Consulter l'empreinte océans au 04/12/2019 

## LES REPORTINGS ESG MENSUELS

Partant du constat que le reporting mensuel d'un OPCVM ISR devait avoir une dimension complémentaire à celle des reportings financiers, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert AM ont souhaité offrir plus de transparence et de lisibilité aux investisseurs. Un document d'information mensuel spécifique aux FCP ISR a donc été créé. Téléchargeable sur internet, il détaille notamment les critères extra-financiers ainsi

que la composition intégrale des portefeuilles. Sa première page présente les données financières classiques du FCP concerné telles que la performance, l'allocation d'actifs ou encore l'allocation sectorielle. La seconde traduit la volonté de communiquer des informations pertinentes sur la sélection des valeurs à travers :

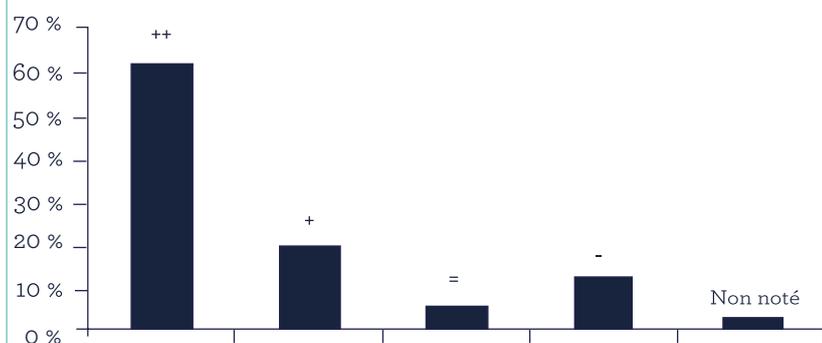
- Un schéma synthétisant le processus de gestion ISR de Meeschaert AM, permettant aux investisseurs de comprendre les différentes étapes du travail d'analyse et de sélection des valeurs ;
- Une comparaison, à partir des critères de notation VigeoEiris, du profil extra-financier du fonds et de l'indice européen Stoxx 600.



Le radar ESG présente la note moyenne du portefeuille comparée à celle du Stoxx 600 et à celle de la société la mieux notée dans le Stoxx 600, sur 6 piliers d'analyse :

- les ressources humaines,
- l'environnement,
- les relations clients / fournisseurs,
- la gouvernance,
- l'engagement sociétal,
- les Droits de l'Homme.

### RÉPARTITION PAR NOTATION VIGEOEIRIS en % d'actifs\* (hors monétaire)



\*VigeoEiris : agence de notation extra-financière.<sup>1</sup> - Univers : Stoxx Europe 600

Les notes sont construites à partir de la moyenne des notes des entreprises du portefeuille en nombre. Ces notes par piliers sont celles mesurées par VigeoEiris, reportées dans la base de données de l'agence de notation sociale et rapportées à une note sur 10.

Un histogramme sur la répartition du portefeuille, basé sur les notations VigeoEiris : les entreprises figurant dans les 2 premiers déciles sont classées

« + + », dans les déciles 3 et 4  
« + », dans les déciles 5 et 6 « = », dans les déciles 7 et 8 « - », et dans les déciles 9 et 10 « - - ».

La composition intégrale du portefeuille du fonds, classé par secteur, précisant le poids de la valeur et sa notation par l'agence extra-financière VigeoEiris ou Ethifinance. Le programme des présentations thématiques et sectorielles de l'année en cours est également communiqué.

**Pour les fonds dédiés**, Meeschaert AM communique un reporting ISR lors des rendez-vous réguliers avec les souscripteurs. Celui-ci comprend les notes ISR (voir paragraphe précédent), ainsi que la répartition de l'actif net du fonds par thématique à impact positif.

#### • Rappports d'impact :

Les fonds ayant obtenu le Label ISR font l'objet d'un rapport d'impact annuel, intégrant notamment l'empreinte carbone, l'empreinte sociale, mais également des indicateurs liés aux impacts sur les droits humains et la gouvernance d'entreprise.

1. <https://vigeo-eiris.com/fr>

## GLOSSAIRE



### **Approche Best-in-Class.**

Sélection qui favorise les entreprises qui ont les meilleures pratiques vis-à-vis des enjeux ESG dans leur secteur d'activité.

### **Biodiversité.**

Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part entre ces organismes et leurs milieux de vie.

### **Climetrics.**

Cet organisme évalue les fonds pour leurs performances climatiques et leur processus de sélection de sociétés mettant en place les modifications structurelles des modes de production, distribution et consommation de l'énergie répond à un enjeu sociétal majeur.

### **Critères ESG.**

Ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pris en compte dans l'analyse des entreprises et les choix d'investissements.

### **Economie circulaire.**

L'économie circulaire a pour objectif de bâtir une croissance économique qui n'est pas basée sur l'épuisement des ressources naturelles, mais sur une utilisation raisonnée des matériaux et des énergies. L'économie circulaire favorise l'usage des énergies renouvelables et le recyclage, c'est un modèle écologique et économique qui se veut vertueux.

### **Fonds de partage.**

Produits financiers dont une partie du résultat et/ou une partie des frais de gestion est versée annuellement à un organisme d'intérêt général.

### **Label ISR public.**

Créé en 2016, il est attribué depuis par des organismes de certification à des produits qui respectent un certain nombre de critères répartis en six thèmes définis par arrêté. En savoir plus : [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)

### **Label LuxFlag.**

L'objectif principal du label LuxFLAG ESG est de rassurer les investisseurs sur le fait que le produit d'investissement intègre effectivement des critères ESG (environnement, social, gouvernance) tout au long du processus d'investissement. Les critères d'éligibilité pour le label ESG exigent que les fonds des candidats soient comptabilisés à 100 % de leur portefeuille investi selon l'une des stratégies et normes ESG reconnues par LuxFLAG.

### **Matrice de matérialité.**

Outil permettant de hiérarchiser les enjeux RSE d'une entreprise ou d'un secteur d'activités ayant un impact important et significatif sur son business model, et de formaliser des indicateurs de référence.

**Obligations vertes, sociales ou durables (ou « Green, Social and Sustainability Bonds »).**

Obligations dont les fonds sont alloués à des projets dédiés contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, ou encore à l'adaptation aux conséquences du changement climatique, mais aussi aux systèmes de santé, à l'éducation ou au soutien économique des petites et moyennes entreprises

**Objectifs de Développement Durable (ODD).**

Créés fin 2015 dans le cadre du programme de développement « Transformer notre monde », ces 17 objectifs, également nommés Objectifs mondiaux, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Ils s'adressent à tous, États comme entreprises ou société civile. En savoir plus : [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable)

**Parties prenantes de l'entreprise.**

Il s'agit de tous les intervenants qui sont concernés par la vie économique de l'entreprise (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires), observent ou influencent son comportement (syndicats, ONG) ou peuvent être affectés directement ou indirectement, par ses activités (communautés locales, collectivités locales, État...) de façon positive ou négative.

**Responsabilité sociétale des entreprises - RSE.**

Elle est définie par la commission euro-péenne comme « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes ». Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable. Sa RSE s'articule autour de 7 questions centrales : gouvernance de l'organisation, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, communautés et le développement local.

**Risques climatiques.**

Les risques climatiques sont caractérisés par l'exposition d'un agent économique aux impacts climatiques et aux répercussions de ceux-ci sur son activité. Les impacts climatiques susceptibles de menacer une entreprise peuvent être directs (hausse et variation de température, hausse du niveau des eaux, ouragans, etc.) ou indirects (baisse des rendements agricoles, menace contre la biodiversité, etc.).

**UNPRI - Principes pour l'investissement responsable.**

Depuis 2006, les sociétés de gestion signataires des PRI, constituent un réseau international d'investisseurs travaillant ensemble à la mise en pratique de six principes appuyés par les Nations Unies. En savoir plus : [www.unpri.org](http://www.unpri.org)

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM.

Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque commercialisateur, distributeur ou conseil. Il a été réalisé à titre purement indicatif et ne saurait donc constituer un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription de ce produit.

En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son objectif d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur doit également consulter le document d'information clé pour l'investisseur de l'OPC afin de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus notamment du risque de perte en capital.

Il est rappelé que les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Les informations légales concernant les OPC, notamment le document d'information clé pour l'investisseur et le prospectus complet sont disponibles gratuitement auprès de Meeschaert AM ou sur le site internet [www.meeschaertassetmanagement.com](http://www.meeschaertassetmanagement.com). Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

## SIÈGE SOCIAL

12, Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

## LES IMPLANTATIONS RÉGIONALES DU GROUPE

### Bordeaux

2 rue de Sèze  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05 56 01 33 50

### Lille

18 avenue de Flandre  
59700 Marcq-en-Barœul  
Tél. : 03 28 38 66 00

### Lyon

61 rue de la République  
69002 Lyon  
Tél. : 04 72 77 88 55

### Marseille

42 rue Montgrand  
13006 Marseille  
Tél. : 04 91 33 33 30

### Nantes

Place Royale 1 rue Saint Julien  
44000 Nantes  
Tél. : 02 40 35 89 10

### Nice

455 Promenade des Anglais  
06200 Nice  
Tél. : 04 97 06 03 03

### Strasbourg

1 Quai Jacques Sturm  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03 90 07 70 90

### Toulouse

24 grande rue Nazareth  
31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 14 71 00

Dans les villes citées, des sociétés distinctes peuvent représenter le groupe Meeschaert.

## GROUPE MEESCHAERT : PRINCIPALES ACTIVITÉS

### Meeschaert Asset Management

- Gestion d'OPC
- Fonds dédiés
- Fonds ISR et de partage

### Meeschaert Gestion Privée

- Conseil en stratégie patrimoniale et fiscale
- Gestion conseillée
- Gestion sous mandat
- Investissements immobiliers

### Meeschaert Family Office

- Conseil, gestion et transmission du patrimoine de la famille
- Aide à la sélection et supervision d'experts
- Philanthropie

MEESCHAERT  
Asset Management

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - 12 ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES  
75008 PARIS - TÉL : 01 53 40 20 20 - S.A.S. AU CAPITAL DE 125 000 € - R.C.S PARIS  
329 047 435 - NAF 6430Z - SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES  
MARCHÉS FINANCIERS SOUS LE N° GP-040-00025